

LES INSTRUCTIONS QUI ACCOMPAGNENT LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DEVRAIENT ÊTRE LUES ATTENTIVEMENT AVANT QUE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SOIT REMPLIE. LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SERT À ACCEPTER L'OFFRE PRÉSENTÉE PAR THINKIFIC LABS INC., QUI VISE LE RACHAT D' ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE ET D' ACTIONS À DROIT DE VOTE MULTIPLE DE THINKIFIC LABS INC. REPRÉSENTANT UNE VALEUR MAXIMALE DE 47 831 000 \$.

LETTRE D'ENVOI

pour le dépôt
d'actions à droit de vote subalterne
et/ou d'actions à droit de vote multiple
de
THINKIFIC LABS INC.
en réponse à l'offre présentée en date du 14 mai 2024 par Thinkific Labs Inc.

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE L'EST)
LE [21] JUIN 2024, SAUF SI ELLE EST PROLONGÉE OU RETIRÉE.
(L'« HEURE D'EXPIRATION »).

VEUILLEZ UTILISER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SI :

1. VOUS DÉPOSEZ DES CERTIFICATS D' ACTIONS OU AU MOYEN DU SYSTÈME D'INSCRIPTION DIRECTE;
2. VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ DES ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE ET DES ACTIONS À DROIT DE VOTE MULTIPLE EN UTILISANT UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.

La présente lettre d'envoi (la « **lettre d'envoi** »), ou une photocopie signée à la main de cette lettre d'envoi, dûment remplie et signée ainsi que tous les autres documents nécessaires doivent être joints aux certificats ou aux avis du système d'inscription directe attestant les actions à droit de vote subalterne (les « **Actions** ») et/ou les actions à droit de vote multiple (les « **actions à droit de vote multiple** ») de Thinkific Labs Inc. (« **Thinkific** » ou la « **Société** ») déposées en réponse à l'offre (l'« **offre** ») présentée par Thinkific visant le rachat auprès des porteurs d'actions et d'actions à droit de vote multiple (les « **actionnaires** ») d'un maximum de 12 857 795 actions à un prix de rachat de 3,72 \$ par action (le « **prix de rachat** »), pour un prix de rachat global d'au plus 47 831 000 \$, selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre de rachat datée du 14 mai 2024 (l'« **offre de rachat** ») et la note d'information qui y est jointe (la « **note d'information** » et, avec l'offre de rachat, collectivement, l'« **offre et note d'information** ») et dans la présente lettre d'envoi et l'avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** »), et doivent parvenir à Computershare Investor Services Inc. (le « **dépositaire** ») avant l'heure d'expiration à l'adresse de son bureau de Toronto, en Ontario, qui figure sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi.

Les actionnaires peuvent également accepter l'offre en suivant la procédure de transfert par voie d'inscription en compte décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple ». Les actionnaires qui acceptent l'offre en suivant la procédure de transfert par voie d'inscription en compte ne sont pas tenus d'utiliser la présente lettre d'envoi, pourvu que, tel qu'il est décrit à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple », (i) dans le cas des actions et des actions à droit de vote multiple détenues par la CDS, ils suivent la procédure pour obtenir une confirmation d'une inscription en compte par l'entremise du système CDSX, et (ii) dans le cas des actions et des actions à droit de vote multiple détenues par la DTC, un message de l'agent tenant lieu de lettre d'envoi soit reçu par le dépositaire avant l'heure d'expiration à l'adresse de son bureau de Toronto, en Ontario. Les actionnaires qui acceptent l'offre en suivant la procédure de transfert par inscription en compte par l'intermédiaire du CDSX seront réputés avoir rempli et remis une lettre d'envoi et seront liés par les modalités de cette lettre d'envoi.

Si un actionnaire souhaite déposer des actions et des actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre et (i) ne peut remettre les certificats attestant ces actions et actions à droit de vote multiple, (ii) ne peut suivre la procédure de transfert d'inscription en compte décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple » avant l'heure d'expiration, ou (iii) ne peut transmettre tous les documents nécessaires

au dépositaire avant l'heure d'expiration parce qu'il ne dispose pas de suffisamment de temps, l'actionnaire devra déposer ses actions et actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre conformément à la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple » en se servant de l'avis de livraison garantie joint à l'offre et note d'information. Se reporter à l'instruction 2 de la présente lettre d'envoi.

Les modalités et les conditions de l'offre et note d'information font partie intégrante de la présente lettre d'envoi et y sont intégrées par renvoi. L'offre et note d'information renferme de l'information importante et les actionnaires sont instamment priés de la lire intégralement. Les termes qui sont employés dans la présente lettre d'envoi sans y être définis et qui sont définis dans l'offre et note d'information ont le sens respectif qui leur est attribué dans l'offre et note d'information et les variations grammaticales de ces termes ont des sens correspondants. Sauf indication contraire, dans la présente lettre d'envoi, tous les renvois au symbole « \$ » ainsi qu'au terme « dollars » s'entendent de dollars canadiens. Toutefois, un actionnaire inscrit peut choisir de recevoir le paiement en dollars américains en cochant la case D, « Devise de paiement », auquel cas cet actionnaire aura reconnu et accepté que le taux de change du dollar américain, exprimé en dollars canadiens, sera fondé sur le ou les cours en vigueur sur le marché pour le dépositaire à la date de la conversion de la monnaie. Tous les risques relatifs à la conversion du dollar américain en dollars canadiens, y compris les risques relatifs à la fluctuation des taux de change, au moment de la conversion ou au choix du taux de change, et tous les frais qui découlent de la conversion de la monnaie sont pour le compte de l'actionnaire inscrit uniquement et seront à ses risques et à ses frais, et ni Thinkific ni Computershare Investor Services Inc. ou les membres de leur groupe n'en sont responsables.

Les actionnaires devraient étudier attentivement les incidences fiscales découlant de l'acceptation de l'offre et du dépôt des actions et/ou des actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre. Pour certains actionnaires, le traitement fiscal résultant de la vente d'actions et/ou d'actions à droit de vote multiple à la Société aux termes de l'offre peut être très différent du traitement fiscal résultant de la vente d'actions et/ou d'actions à droit de vote multiple sur le marché. Se reporter à la rubrique 11 de la note d'information, « Incidences fiscales ». Il est vivement conseillé à tous les actionnaires de consulter leurs propres conseillers fiscaux et juridiques relativement à l'application des lois fiscales canadiennes et américaines à leur situation personnelle.

Toute question ou demande d'aide peut être adressée au dépositaire aux adresses et aux numéros de téléphone indiqués sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi. Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires de l'offre de rachat et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en placement, leur maison de courtage, leur banque commerciale, leur société de fiducie ou tout autre prête-nom pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.

En raison de l'usage d'une version anglaise de la présente lettre d'envoi, ce dernier et les destinataires sont réputés avoir demandé que tout contrat attesté par l'offre, telle qu'elle est acceptée au moyen de la présente lettre d'envoi, de même que tous les documents qui s'y rapportent, soient rédigés exclusivement en anglais. By reason of the use by the undersigned of an English language form of Letter of Transmittal, the undersigned and each of the Depositary and Thinkific shall be deemed to have required that any contract evidenced by the Offer as accepted through this Letter of Transmittal, as well as all documents related thereto, be drawn exclusively in the English language.

LA REMISE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À UNE AUTRE ADRESSE QUE L'ADRESSE DU BUREAU DE TORONTO, EN ONTARIO, DU DÉPOSITAIRE FIGURANT SUR LA PAGE DE COUVERTURE ARRIÈRE DU PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUERA PAS UNE REMISE VALABLE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ SIGNER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À L'ENDROIT PRÉVU À CETTE FIN CI-DESSOUS ET, SI VOUS ÊTES UN ACTIONNAIRE AMÉRICAIN, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT REMPLIR LE FORMULAIRE W-9 DE L'IRS FIGURANT CI-DESSOUS (SE REPORTER À L'INSTRUCTION 11). SI VOUS AVEZ UNE ADRESSE AUX ÉTATS-UNIS, MAIS QUE VOUS N'ÊTES PAS UN ACTIONNAIRE AMÉRICAIN, VEUILLEZ VOUS REPORTER À L'INSTRUCTION 11.

Veillez lire attentivement les instructions énumérées ci-dessous avant de remplir la présente lettre d'envoi.

DESTINATAIRE : THINKIFIC LABS INC.

AUTRE DESTINATAIRE : COMPUTERSHARE INVESTOR SERVICES INC., à titre de dépositaire

Le soussigné (ou la personne au nom de laquelle une inscription en compte est effectuée) dépose par les présentes, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et dans la présente lettre d'envoi, les actions et les actions à droit de vote multiple énumérées ci-dessous et remet par les présentes à la Société le ou les certificats ci-joints attestant les actions et les actions à droit de vote multiple déposées en réponse à l'offre au prix de rachat indiqué dans la présente lettre d'envoi, tel qu'il est précisé ci-après, payable au comptant (sous réserve des retenues d'impôt applicables, s'il y a lieu). Sous réserve uniquement des dispositions de l'offre de rachat relatives à la révocation des dépôts, le soussigné accepte irrévocablement l'offre visant ces actions et actions à droit de vote multiple selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et aux termes de la présente lettre d'envoi et des instructions qui y figurent. Les détails relatifs aux certificats ci-joints sont les suivants :

CASE 1			
ACTIONS ET ACTIONS À DROIT DE VOTE MULTIPLE* (Veillez écrire en caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une liste à la présente lettre d'envoi dans le format indiqué ci-dessous.)			
Numéro de certificat ou numéro de compte du SID (s'il y a lieu)	Nom auquel les actions sont immatriculées (veuillez inscrire le nom en caractères d'imprimerie tel qu'il figure sur le certificat)	Nombre d'actions et d'actions à droit de vote multiple représentées par un certificat attestées par le certificat	Nombre d'actions et d'actions à droit de vote multiple déposées*
TOTAL :			
* Sauf indication contraire, le nombre d'actions et d'actions à droit de vote multiple attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé. Si vous souhaitez déposer moins que la totalité des actions et des actions à droit de vote multiple attestées par tous les certificats énumérés ci-dessus, veuillez indiquer dans la quatrième colonne le nombre d'actions et d'actions à droit de vote multiple que vous souhaitez déposer. Se reporter à l'instruction 8 de la présente lettre d'envoi.			

CASE 1A: Déclaration par une personne des États-Unis du nombre d'actions remises dans le cadre de l'offre et valeur fiscale
- Je ne suis pas une personne des États-Unis au sens de l'article 10. - Je suis une personne des États-Unis au sens de l'article 10. Le nombre total d'actions déposées dans la case 1 ci-dessus constitue 100 % des actions que je détiens, en tenant compte des règles de propriété implicite de l'article 302(c) et de l'article 318 du Internal Revenue Code of 1986, dans sa version modifiée (le « Code »). * La valeur fiscale des actions remises est de ____\$. ☐ - Je suis une personne des États-Unis au sens de l'article 10. Le nombre total d'actions déposées dans la case 1 ci-dessus ne constitue pas 100 % des actions que je détiens (en tenant compte des règles de propriété implicite de l'article 302(c) et de l'article 318 du Code). Après le dépôt du nombre d'actions indiqué dans la case 1 ci-dessus, je continuerai à détenir ____ actions (en tenant compte des règles de propriété implicite de l'article 302(c) et de l'article 318 du Code). La valeur fiscale des actions remises est de ____\$. ☐
* Généralement, les règles de propriété implicite (i) traitent les actions détenues par un membre de la famille comme étant la propriété implicite de certains autres membres de la famille, (ii) attribuent les actions détenues par une entité (société de personnes, succession, fiducie, société par actions) à certains de ses propriétaires (associés, bénéficiaires et actionnaires), (iii) attribuent la propriété d'actions d'un propriétaire d'une entité à certaines entités qu'elle possède, et (iv) traitent le propriétaire d'une option d'achat d'actions comme détenant de manière implicite les actions sous-jacentes.

Le soussigné (ou la personne au nom de laquelle une inscription en compte est effectuée) accuse réception de l'offre et note d'information et reconnaît qu'il existe entre le soussigné et Thinkific une entente ayant force exécutoire, qui prendra effet à la date d'expiration, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information. Le soussigné, ou la personne pour le compte de laquelle une inscription en compte est effectuée, déclare et garantit a) qu'il détient tous les pouvoirs nécessaires pour déposer, vendre, céder et transférer les actions et les actions à droit de vote multiple (les « **actions déposées** ») et tous les autres titres (au sens donné à ce terme ci-dessous) visés par la présente lettre d'envoi et remis au dépositaire et qu'il détient tous les droits et les avantages découlant de ces actions déposées, notamment la totalité des dividendes, des distributions, des paiements, des titres, des droits, des actifs ou des autres participations (collectivement, les « **autres titres** ») qui peuvent être déclarés, versés, émis, distribués, effectués ou transférés aux actionnaires à l'égard des actions déposées dont la date de clôture des registres correspond à la date de prise d'effet (au sens donné à ce terme ci-dessous) ou à une date ultérieure, à condition que les autres titres qui peuvent être déclarés, versés, émis, distribués, effectués ou transférés aux actionnaires inscrits avant la date de prise d'effet à l'égard des actions et des actions à droit de vote multiple déposées le seront pour le compte de ces actionnaires, b) qu'il est propriétaire des actions déposées et de tous les autres titres déposés en réponse à l'offre, c) que les actions déposées et les autres titres n'ont pas été vendus, cédés ou transférés, ni qu'aucune entente n'a été conclue en vue de vendre, de céder ou de transférer à quelque personne que ce soit les actions déposées ou les autres titres, d) que le dépôt des actions déposées et des autres titres est conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables, et e) que lorsque Thinkific aura pris livraison des actions déposées et des autres titres et les aura réglés, et dans la mesure où elle le fait, Thinkific acquerra un titre de propriété valable, libre et quitte de tout privilège, de toute charge, de toute sûreté, de toute réclamation, de toute restriction et de toute participation de quelque nature que ce soit, ainsi que tous les droits et les avantages qui en découlent.

EN CONTREPARTIE DE L'OFFRE ET CONTRE VALEUR REÇUE, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information, sous réserve uniquement des droits de désengagement énoncés dans l'offre de rachat, le soussigné accepte irrévocablement l'offre à l'égard des actions déposées (à moins que le dépôt ne soit effectué selon la procédure de transfert par voie d'inscription en compte décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions ») et remet à Thinkific le ou les certificats ci-joints attestant les actions déposées, et selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et dans la présente lettre d'envoi, dépose, vend, cède et transfère à Thinkific tous les droits, les titres de propriété et les participations dans les actions déposées, ainsi que tous les droits et les avantages découlant des actions déposées et des autres titres.

Les actions et les actions à droit de vote multiple acquises dans le cadre de l'offre seront acquises par Thinkific libres et quittes de toute charge, de toute sûreté, de toute réclamation, de toute restriction et de tout droit en équité de quelque nature que ce soit, conjointement avec tous les droits et les avantages qui en découlent, y compris le droit à la totalité des dividendes, des distributions, des paiements, des titres, des droits, des actifs ou des autres participations qui pourraient être déclarés, versés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard de ces actions et actions à droit de vote multiple dont la date de clôture des registres correspond à la date de prise d'effet ou à une date ultérieure. L'ensemble des dividendes, des distributions, des paiements, des titres, des droits, des actifs ou des autres participations qui peuvent être déclarés, versés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard de ces actions et actions à droit de vote multiple aux actionnaires inscrits avant la date de prise d'effet le seront pour le compte de ces actionnaires. Chaque actionnaire inscrit à la date de clôture des registres applicable avant la date de prise d'effet aura le droit de recevoir ce dividende, cette distribution, ce paiement, ce titre, ce droit, cet actif ou cette autre participation (s'il y a lieu), qu'il dépose ou non des actions et des actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre.

Le soussigné désigne et nomme irrévocablement, à compter de la date (la « **date de prise d'effet** ») à laquelle Thinkific prendra livraison des actions déposées et en acceptera le paiement, chaque membre de la direction et administrateur de Thinkific, et toute autre personne désignée par écrit par Thinkific, à titre de mandataire et de fondé de pouvoir légitime du porteur des actions déposées visées par la présente lettre d'envoi (lesquelles, dans la mesure où elles sont prises en livraison et réglées, ainsi que les autres titres sont ci-après désignés les « **titres rachetés** ») relativement aux titres rachetés, avec le plein pouvoir de substitution (cette procuration étant assortie d'un intérêt) pour prendre les mesures suivantes au nom et pour le compte de cet actionnaire :

- a) inscrire ou consigner dans les registres de titres appropriés de Thinkific le transfert des titres rachetés dans la mesure où il s'agit de titres;
- b) sauf dans le cas d'une entente contraire, exercer tous les droits du porteur des titres rachetés,

notamment le droit de vote, le droit de signer et de remettre tous les actes de procuration, toutes les autorisations ou tous les consentements relatifs à tous les titres rachetés, de révoquer de tels actes, de telles autorisations ou de tels consentements donnés avant ou après la date de prise d'effet, de désigner dans ces actes, ces autorisations ou ces consentements toute personne à titre de fondé de pouvoir du porteur des titres rachetés relativement à ces titres rachetés à quelque fin que ce soit, notamment dans le cadre de toute assemblée (qu'elle soit annuelle, extraordinaire ou de toute autre nature ou à toute reprise d'une telle assemblée en cas d'ajournement) des porteurs de titres pertinents de Thinkific;

- c) signer, endosser et négocier, au nom et pour le compte du porteur des titres rachetés, tous les chèques ou les autres instruments correspondant à une distribution payable à ce porteur ou à l'ordre de ce porteur à une date de clôture des registres à compter de la date de prise d'effet;
- d) présenter les certificats attestant ces titres rachetés s'il s'agit de titres rachetés aux fins d'annulation et de transfert sur le ou les registres des titres applicables de Thinkific pour ces titres.

Le soussigné accepte l'offre selon les modalités de l'offre et note d'information et de la présente lettre d'envoi (y compris le transfert d'inscription en compte) et révoque tous les autres pouvoirs, que ce soit en qualité de mandataire ou de fondé de pouvoir ou à tout autre titre que ce soit, qu'il a conférés antérieurement ou a convenu de conférer à tout moment à l'égard des actions déposées ou de tous les autres titres. Le soussigné convient qu'aucun autre pouvoir, que ce soit en qualité de mandataire ou de fondé de pouvoir ou à tout autre titre que ce soit, ne sera accordé à l'égard des actions déposées ou de tous les autres titres au nom ou pour le compte de l'actionnaire déposant, à moins que les actions déposées ne soient pas prises en livraison et que leur prix ne soit pas réglé dans le cadre de l'offre ou que leur dépôt soit révoqué en bonne et due forme conformément à la rubrique 6 de l'offre de rachat, « Droits de désengagement ».

Le soussigné consent, à compter de la date de prise d'effet, à n'exercer aucun droit de vote rattaché aux titres rachetés à toute assemblée (qu'elle soit annuelle, extraordinaire ou de toute autre nature ou à toute reprise d'une telle assemblée en cas d'ajournement) des porteurs de titres de Thinkific et à n'exercer aucun autre droit ou privilège rattaché aux titres rachetés, et consent à signer et à remettre à Thinkific tous les actes de procuration, toutes les autorisations ou tous les consentements requis à l'égard des titres rachetés, et à indiquer dans ces actes de procuration la ou les personnes que Thinkific aura désignées à titre de fondé de pouvoir du porteur des titres rachetés. **Au moment d'une telle nomination, toutes les procurations antérieures données à l'égard des titres rachetés par le porteur de ces titres rachetés seront révoquées, et cette personne ne pourra plus donner d'autres procurations à l'égard de ces titres.**

Le soussigné s'engage à signer, à la demande de Thinkific, les documents, les actes de transfert et les garanties supplémentaires nécessaires ou souhaitables en vue de finaliser la vente, la cession et le transfert des titres rachetés à Thinkific et convient que tous les pouvoirs conférés par les présentes ou qu'il a convenu de conférer pourront être exercés en cas d'incapacité juridique subséquente du soussigné et demeureront valables, dans la mesure permise par la loi, malgré le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné, et toutes les obligations du soussigné dans les présentes lieront ses héritiers, ses représentants successoraux, ses successeurs et ses ayants droit.

Les noms du ou des propriétaires inscrits des actions déposées doivent être indiqués exactement comme ils figurent sur les certificats attestant les actions déposées. Les certificats et le nombre d'actions et d'actions à droit de vote multiple que le soussigné souhaite déposer doivent tous être indiqués à la case 1 de la présente lettre d'envoi.

Le soussigné comprend que dans certaines circonstances décrites dans l'offre et note d'information, Thinkific pourra retirer, résilier, annuler ou modifier l'offre et pourrait ne pas être tenue de racheter les actions et les actions à droit de vote multiple déposées aux termes des présentes ou pourrait accepter aux fins de rachat, conformément aux dispositions relatives à la répartition proportionnelle applicables aux actions et actions à droit de vote multiple déposées, moins que la totalité des actions et actions à droit de vote multiple déposées aux termes de présentes. Le soussigné comprend que les certificats attestant toutes les actions et actions à droit de vote multiple qui n'auront pas été rachetées, notamment les actions et les actions à droit de vote multiple qui n'auront pas été rachetées en raison de la répartition proportionnelle et les actions et actions à droit de vote multiple qui n'auront pas été acceptées aux fins de rachat selon les modalités et sous réserve des conditions de l'offre et note d'information pour quelque raison que ce soit, seront retournées sans délai après la date d'expiration ou la résiliation de l'offre, sans frais pour l'actionnaire déposant à l'adresse indiquée, sauf indication contraire dans la case B, « Instructions de paiement » ou dans la case C, « Instructions spéciales de remise ». Dans le cas des actions et des actions à droit de vote multiple déposées au moyen d'un transfert d'inscription en compte conformément aux procédures énoncées à la rubrique 5 de l'offre de rachat, «

Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple », ces actions et actions à droit de vote multiple seront portées au crédit du compte de l'actionnaire déposant auprès de la CDS.

Le soussigné comprend et reconnaît que Docebo et le dépositaire, selon le cas, ont le droit de déduire et de retenir des paiements effectués (ou de faire en sorte que soit déduit ou retenu de ces paiements effectués) en faveur d'un actionnaire dans le cadre de l'offre tout montant qu'ils sont tenus de déduire ou de retenir à l'égard d'un tel paiement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou de toute disposition d'une loi fiscale fédérale, provinciale, territoriale, étatique, locale ou étrangère applicable, et de remettre (ou de faire en sorte que soit remis) le montant de cette déduction ou de cette retenue à l'entité gouvernementale appropriée. Dans la mesure où des montants sont déduits ou retenus, ces montants déduits ou retenus seront traités pour les besoins de l'offre comme ayant été payés à l'actionnaire auquel de tels montants auraient autrement été payés, pourvu qu'ils soient remis à l'entité gouvernementale appropriée.

Le soussigné comprend que le prix de rachat payable par Thinkific, et par conséquent le montant dû à un actionnaire déposant, sera libellé et payé en dollars canadiens (sauf s'il fait le choix de recevoir le paiement en dollars américains en cochant la case D, « Devise de paiement ») et net de toutes les retenues d'impôts applicables. Tous les montants payables dans le cadre de l'offre seront libellés en dollars canadiens. Les actions et les actions à droit de vote multiple prises en livraison dont le prix aura été réglé par Thinkific seront annulées immédiatement par Thinkific.

Le soussigné comprend que le règlement du prix des actions et des actions à droit de vote multiple acceptées aux fins de rachat et dont le dépôt n'aura pas été révoqué en bonne et due forme dans le cadre de l'offre sera effectué en déposant le prix de rachat global correspondant à ces actions et actions à droit de vote multiple auprès du dépositaire par virement bancaire ou par tout autre moyen jugé satisfaisant par le dépositaire, qui agira à titre de mandataire pour les actionnaires déposants aux fins de réception du paiement de Thinkific et de transmission d'un tel paiement aux actionnaires déposants. Le dépositaire coordonnera également avec la CDS, en ce qui a trait aux actionnaires qui ont déposé des actions par voie de transfert par inscription en compte dont Thinkific aura pris livraison et qu'elle aura acceptées aux fins de paiement, le paiement qui sera effectué en faveur de ces actionnaires conformément aux procédures de règlement applicables de la CDS. La réception du paiement par le dépositaire sera réputée constituer la réception du paiement par les personnes qui effectuent le dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple. En aucun cas des intérêts ne s'accumuleront ni ne seront versés par Docebo ou le dépositaire aux personnes effectuant un dépôt d'actions et d'actions à droit de vote multiple, qu'il y ait un retard dans le règlement du prix des actions ou des actions à droit de vote multiple ou non ou pour toute autre raison.

Le dépositaire fera parvenir, aux frais de la Société, des chèques pour le règlement en espèces des actions et des actions à droit de vote multiple d'un actionnaire qui ont été prises en livraison (s'il y a lieu) dans le cadre de l'offre et des certificats attestant toutes les actions et actions à droit de vote multiple qui n'ont pas été rachetées par courrier de première classe, en port prépayé, au soussigné ou à toute autre personne ou adresse qu'il indiquera en remplissant correctement la case B, « Instructions de paiement » ou dans la case C, « Instructions spéciales de remise » (à moins que le soussigné donne au dépositaire l'instruction de retenir ce chèque et/ou ces actions et actions à droit de vote multiple aux fins de cueillette en remplissant en bonne et due forme la case B). Les chèques postés conformément au présent paragraphe seront réputés avoir été remis au moment de leur mise à la poste.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous déposez vos actions et actions à droit de vote multiple directement auprès du dépositaire, vous ne serez pas tenu de payer de frais de courtage ni de commission. Si vous êtes un actionnaire non inscrit qui détient ses actions ou actions à droit de vote multiple par l'entremise d'un courtier en placement, d'une maison de courtage, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom, vous devriez consulter ces personnes pour savoir si des frais ou des commissions s'appliqueront dans le cadre d'un dépôt d'actions ou d'actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre.

CASE A
LOTS IRRÉGULIERS

(Se reporter à l'instruction 5)

Remplissez cette case **SEULEMENT** si des actions et des actions à droit de vote multiple sont déposées par des personnes ou pour le compte de personnes qui sont propriétaires inscrits d'un total de moins de 100 actions et actions à droit de vote multiple (soit un « **lot irrégulier** ») à la fermeture des bureaux à la date d'expiration.

Le soussigné (ne cochez qu'une seule case) :

☐ sera le propriétaire véritable d'un total de moins de 100 actions et actions à droit de vote multiple à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, lesquelles actions sont toutes déposées en réponse à l'offre;

☐ est un courtier en placements, un courtier en valeurs mobilières, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre prête-nom qui
(i) dépose des actions et des actions à droit de vote multiple dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces actions, et
(ii) croit comprendre, d'après les déclarations qui lui ont été faites par chacun de ces propriétaires véritables, que chacun d'eux sera propriétaire d'un total de moins de 100 actions et actions à droit de vote multiple à la fermeture des bureaux à la date d'expiration et qu'il dépose la totalité de ces actions et actions à droit de vote multiple.

CASE B
INSTRUCTIONS DE PAIEMENT

Le paiement sera émis et envoyé par la poste à votre adresse existante, sauf indication contraire. Si vous souhaitez que vos espèces ou vos actions soient expédiées à une autre adresse, veuillez remplir la CASE C.

☐ ENVOYEZ LE CHÈQUE À L'ADRESSE AU DOSSIER (**PAR DÉFAUT**)

☐ ENVOYEZ LE CHÈQUE À UNE AUTRE ADRESSE (COMPLÉTEZ LA CASE C)

☐ CONSERVEZ LE CHÈQUE ET/OU LES ACTIONS POUR RÉCUPÉRATION AU BUREAU DE COMPUTERSHARE À TORONTO :

Computershare Investor Services Inc.
100, University Ave, 8e étage,
Toronto (Ontario)

☐ REMETTRE LES FONDS PAR VIREMENT BANCAIRE* (COMPLÉTEZ LA CASE H)

CASE C
INSTRUCTIONS SPÉCIALES DE REMISE

☐ COCHEZ CETTE CASE SI L'ADRESSE EST À LA MÊME QUE POUR L'INSCRIPTION EXISTANTE (**PAR DÉFAUT**)

(À L'ATTENTION DE (NOM))

(NOM ET NUMÉRO DE RUE)

(VILLE ET PROVINCE/ÉTAT)

(PAYS ET CODE POSTAL/ZIP)

(NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (HEURES
OUVRABLES))

(NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE)

CASE D
DEVISE DE PAIEMENT

Le paiement sera libellé en dollars canadiens. Les actionnaires inscrits peuvent choisir de recevoir le paiement en dollars américains en cochant cette case, auquel cas cet actionnaire reconnaît et accepte que le taux de change pour un dollar canadien exprimé en dollars américains soit basé sur les taux en vigueur dont dispose le dépositaire à la date de la conversion des devises. Tous les risques associés à la conversion de devises, y compris les risques liés aux changements de taux, au moment de la conversion ou de la sélection d'un taux de change, et tous les coûts encourus à l'égard de la conversion de devises sont à la charge exclusive de l'Actionnaire et seront aux seuls risques et dépenses de l'actionnaire, et ni Thinkific, ni Computershare ou leurs sociétés affiliées ne sont responsables de ces questions.

En choisissant de recevoir le paiement en dollars américains, le soussigné reconnaît et accepte a) que le taux de change utilisé sera le taux établi par Computer, à titre de fournisseur de services de change de Thinkific, à la date de conversion des fonds; b) que le soussigné assumera le risque de toute fluctuation de ce taux; et c) que Computer pourra dégager une marge raisonnable sur le plan commercial entre le cours qu'elle utilise et celui qu'utilise la contrepartie auprès de laquelle elle achète la monnaie choisie.

À défaut de choisir, tout paiement au comptant aux termes de l'arrangement sera effectué en dollars canadiens.

☐ Cochez si vous souhaitez recevoir le paiement en dollars américains.

CASE E

- ☐ **Cochez cette case si des certificats attestant les actions déposées sont remis aux termes d'un avis de livraison garantie déjà transmis aux bureaux de Toronto, en Ontario, du dépositaire et donnez les renseignements suivants :**

Nom du ou des propriétaires
inscrits : _____

Date de signature de l'avis
de livraison garantie : _____

Nom de l'institution admissible
qui a garanti la livraison : _____

CASE F TERRITOIRE DE RÉSIDENCE

(Se reporter à l'instruction 9)

Les attestations suivantes tiennent pour acquis que le soussigné (i) est le porteur véritable des actions et des actions à droit de vote multiple déposées (désigné le « **propriétaire véritable** »), ou (ii) détient les actions et les actions à droit de vote multiple déposées pour le compte d'un ou de plusieurs propriétaires véritables.

I. Résidence aux fins de l'impôt

Tous les actionnaires doivent remplir la section suivante.

Le soussigné atteste (ne cochez qu'une seule case) :

☐ que le propriétaire véritable réside (que les propriétaires véritables résident tous) au Canada aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») ou, dans le cas d'une société de personnes, qu'elle est une « société de personnes canadienne » pour l'application de la *Loi de l'impôt*;

☐ que le propriétaire véritable ne réside pas (qu'aucun des propriétaires véritables ne réside) au Canada aux fins de la *Loi de l'impôt* ou, dans le cas d'une société de personnes, qu'elle n'est pas une « société de personnes canadienne » pour l'application de la *Loi de l'impôt*;

☐ que certains des propriétaires véritables résident au Canada et d'autres ne résident pas au Canada aux fins de la *Loi de l'impôt* et que le nombre total d'actions et d'actions à droit de vote multiple déposées pour le compte de chacun d'entre eux est comme suit :

☐ Propriétaires véritables qui résident au Canada : _____ actions et actions à droit
de vote multiple déposées

☐ Propriétaires véritables qui ne résident pas au Canada : _____ actions et
actions à droit de vote multiple déposées

II. Non-résidents du Canada

Les actionnaires ne doivent remplir la section suivante que si le(s) propriétaire(s) véritable(s) ne réside(nt) pas au Canada aux fins de la Loi de l'impôt.

Applicabilité d'une convention fiscale

Une retenue d'impôt de non-résident s'applique en règle générale, au taux de 25 %, à certaines sommes versées ou réputées versées à l'égard d'actions et d'actions à droit de vote multiple détenues en propriété véritable par des personnes ne résidant pas au Canada aux fins de la Loi de l'impôt. Une retenue d'impôt s'appliquera, par exemple, à tout dividende réputé versé par suite de l'offre. Toutefois, si le propriétaire véritable a droit aux avantages prévus par une convention fiscale intervenue entre le Canada et son pays de résidence, le taux de la retenue d'impôt pourrait être inférieur à 25 %. Pour avoir droit à un taux de retenue d'impôt moindre en vertu d'une convention fiscale, l'actionnaire doit dûment remplir et fournir les documents décrits ci-après.

Le soussigné atteste (ne cochez qu'une seule case) :

- ☐ que l'actionnaire est le propriétaire véritable des actions et des actions à droit de vote multiple déposées et (ne cochez qu'une seule case) :
 - ☐ que l'actionnaire a rempli le formulaire NR-301 – *Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention fiscale pour une personne non-résidente** de l'Agence du revenu du Canada, joint à la présente lettre d'envoi;
 - ☐ que l'actionnaire n'a pas rempli ni fourni le formulaire NR-301 – *Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention fiscale pour une personne non-résidente***;
- ☐ que l'actionnaire n'est pas le propriétaire véritable des actions et des actions à droit de vote multiple déposées, qu'il n'y a qu'un seul propriétaire véritable et (ne cochez qu'une seule case) :
 - ☐ que le propriétaire véritable a rempli le formulaire NR-301 – *Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention fiscale pour une personne non-résidente** de l'Agence du revenu du Canada, joint à la présente lettre d'envoi;
 - ☐ que le propriétaire véritable n'a pas rempli ni fourni le formulaire NR-301 – *Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention fiscale pour une personne non-résidente***;
- ☐ que l'actionnaire n'est pas le propriétaire véritable des actions et des actions à droit de vote multiple déposées, qu'il y a plus d'un propriétaire véritable et (cochez toutes les cases qui s'appliquent) :
 - ☐ que les propriétaires véritables porteurs de _____ actions et actions à droit de vote multiple déposées ont rempli le formulaire NR-301 – *Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention fiscale pour une personne non résidente** de l'Agence du revenu du Canada, et que ces formulaires sont joints à la présente lettre d'envoi*;
 - ☐ que les propriétaires véritables porteurs de _____ actions et actions à droit de vote multiple déposées n'ont pas rempli ni fourni le formulaire NR-301 – *Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention fiscale pour une personne non résidente***.

*** Les sociétés de personnes ou entités hybrides doivent remplir le formulaire NR-302 ou le formulaire NR-303, selon le cas.**

**** LE DÉFAUT DE FOURNIR CES RENSEIGNEMENTS ENTRAÎNERA L'IMPOSITION D'UNE RETENUE D'IMPÔT AU TAUX DE 25 % SUR TOUT DIVIDENDE RÉPUTÉ VERSÉ PAR SUITE DE L'OFFRE.**

CASE G
SIGNATURE DU OU DES ACTIONNAIRES

CETTE CASE DOIT ÊTRE REMPLIE PAR TOUS LES ACTIONNAIRES

En apposant sa signature ci-dessous, l'actionnaire de Thinkific consent expressément aux modalités et conditions décrites ci-dessus.

Cette case doit porter la signature du propriétaire inscrit exactement telle qu'elle figure sur les certificats d'actions ou dans un relevé de positions ou la signature de toute personne autorisée à devenir propriétaire inscrit selon les certificats et les documents transmis avec la présente lettre d'envoi. La signature d'un fondé de pouvoir, d'un liquidateur de succession, d'un administrateur de succession, d'un fiduciaire, d'un tuteur, d'un dirigeant de société ou d'une autre personne agissant à titre de fiduciaire ou de représentant doit être accompagnée du titre complet de cette personne. Se reporter à l'instruction 6.

Signature autorisée : _____
(Signature du ou des actionnaires ou du ou des représentants autorisés)

Nom(s) : _____
(En caractères d'imprimerie)

Titre : _____

Adresse : _____
(Y compris le code postal ou code ZIP) (Pays)

Numéro de téléphone (heures d'ouverture) : _____

Date : _____

CASE H
GARANTIE DE SIGNATURE(S)

(Se reporter aux instructions 3 et 4)

Signature autorisée : _____

(Signature du ou des actionnaires ou du ou des représentants autorisés)

Nom du garant : _____

(En caractères d'imprimerie)

Titre : _____

Nom de la société : _____

Adresse : _____

(Y compris le code postal ou code ZIP)

Indicatif régional et numéro de téléphone : _____

Date : _____

CASE H
VIREMENT BANCAIRE*

***VEUILLEZ NOTER QU'IL Y A DES FRAIS BANCAIRES DE 100 \$ (PLUS LES TAXES APPLICABLES) SUR LES PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR VIREMENT. LES PAIEMENTS PAR CHÈQUE SONT TOUTEFOIS ÉMIS SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES**

***SI LES DÉTAILS DU VIREMENT SONT INCORRECTS OU INCOMPLETS, COMPUTERSHARE TENTERA DE VOUS CONTACTER ET DE CORRIGER LE PROBLÈME. CEPENDANT, SI NOUS NE POUVONS PAS CORRIGER LE PROBLÈME RAPIDEMENT, UN CHÈQUE SERA AUTOMATIQUEMENT ÉMIS ET ENVOYÉ PAR LA POSTE À L'ADRESSE AU DOSSIER. AUCUN FRAIS NE SERA FACTURÉ**

Veillez fournir votre adresse électronique et votre numéro de téléphone au cas où nous aurions besoin de vous contacter pour des mesures correctives :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : _____ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : _____

****Nom(s) du bénéficiaire qui apparaît(nt) sur le compte auprès de votre institution financière – il DOIT s'agir du même nom et de la même adresse que ceux sous lesquels vos actions sont enregistrées.**

****Adresse du bénéficiaire (Remarque : les casiers postaux ne seront pas acceptés) **Ville**

****Province/État**

****Code postal/Zip**

****Banque/institution financière bénéficiaire**

****Adresse de la banque**

****Ville**

****Province/État**

****Code postal/Zip**

VEUILLEZ REMPLIR UNIQUEMENT LES CASES APPLICABLES CI-DESSOUS, COMME INDIQUÉ PAR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE. VOUS NE DEVEZ PAS REMPLIR TOUTES LES CASES

****Numéro de compte de banque**

Numéro de banque et de transit (banques canadiennes)

(3 chiffres et 5 chiffres)

ABA/Numéro de routage (banques américaines)

(9 chiffres)

Code SWIFT ou BIC

Numéro IBAN

Code de tri (GBP)

(11 caractères – si vous n'en avez que huit, inscrivez « XXX » pour les trois derniers)

Notes complémentaires et instructions de routage spéciales :

**** Champs obligatoires**

INSTRUCTIONS

FONT PARTIE INTÉGRANTE DES MODALITÉS ET DES CONDITIONS DE L'OFFRE

1. Utilisation de la lettre d'envoi

- a) La présente lettre d'envoi, ou une photocopie de cette lettre d'envoi signée à la main, dûment remplie et signée dont les signatures sont garanties si nécessaire conformément à l'instruction 4 ci-dessous, ainsi que les certificats attestant les actions déposées ci-joints (ou, autrement, la confirmation d'inscription en compte qui s'y rattache) et tous les autres documents nécessaires conformément aux modalités de l'offre et note d'information et de la présente lettre d'envoi doivent parvenir au dépositaire à l'adresse de l'un de ses bureaux figurant sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi avant l'heure d'expiration, sauf si l'offre est prolongée ou retirée ou si le porteur a recours à la procédure de livraison garantie décrite à l'instruction 2 ci-dessous.
- b) **Le mode de remise des actions et des actions à droit de vote multiple et de tous les autres documents nécessaires est au choix et aux risques de l'actionnaire déposant.** Si les certificats attestant les actions et les actions à droit de vote multiple sont envoyés par la poste, il est conseillé de les envoyer par courrier recommandé dûment assuré, avec demande d'accusé de réception, et de prévoir un délai suffisant avant la date d'expiration pour faire en sorte qu'ils soient remis au dépositaire au plus tard à l'heure d'expiration. La remise ne prendra effet qu'au moment où le dépositaire aura réellement reçu ces actions et actions à droit de vote multiple.
- c) L'actionnaire non inscrit dont les actions et les actions à droit de vote de vote sont inscrites au nom d'un courtier en placement, d'une maison de courtage, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom doit communiquer sans délai avec ce prête-nom pour obtenir de l'aide relativement à la façon de déposer ses actions et actions à droit multiple en réponse à l'offre.

2. Procédure de livraison garantie

Si un actionnaire souhaite déposer des actions et des actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre et ne peut remettre les certificats attestant ces actions et actions à droit de vote multiple, ou que les procédures de transfert d'inscription en compte décrites dans l'offre et note d'information ne peuvent être suivies avant l'heure d'expiration, ou encore qu'il ne dispose pas de suffisamment de temps pour que tous les documents nécessaires parviennent au dépositaire avant l'heure d'expiration, ces actions et actions à droit de vote multiple pourront néanmoins être déposées si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible (au sens donné à ce terme ci-dessous) ou par l'entremise d'un tel établissement;
- b) un avis de livraison garantie dûment rempli et signé, ou une photocopie de cet avis signée à la main, selon le modèle fourni par Thinkific, a été transmis au dépositaire à son bureau de Toronto, en Ontario, dont l'adresse figure sur la page de couverture arrière du présent document, avant l'heure d'expiration;
- c) les certificats attestant toutes les actions déposées dans un format approprié en vue du transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi dûment remplie et signée, ou une photocopie de cette lettre d'envoi signée à la main, relativement à ces actions et actions à droit de vote multiple, dont les signatures sont garanties par un établissement admissible si nécessaire selon l'instruction 4 ci-dessous, ainsi que tous les autres documents requis aux termes de la lettre d'envoi ont été transmis au dépositaire à son bureau de Toronto, en Ontario, dont l'adresse figure sur la page de couverture arrière de la présente lettre d'envoi avant 17 h (heure de l'Est) au plus tard le premier jour de bourse à la Toronto Stock Exchange suivant la date d'expiration.

L'avis de livraison garantie peut être remis en mains propres ou encore transmis par courriel ou par la poste au bureau du dépositaire à Toronto, en Ontario, tel qu'il est indiqué dans la présente lettre d'envoi et dans l'avis de livraison garantie, et doit comprendre une garantie d'un établissement admissible suivant le modèle figurant dans l'avis de livraison garantie. La remise de l'avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi ainsi que des certificats

attestant les actions et actions à droit de vote multiple et de tous les autres documents nécessaires à tout autre bureau du dépositaire que celui de Toronto, en Ontario, indiqué dans la présente lettre d'envoi ne constitue pas une remise répondant aux exigences d'une livraison garantie.

Le terme « **établissement admissible** » désigne une banque canadienne de l'annexe I, un membre du programme intitulé *Securities Transfer Agents Medallion Program* (STAMP), un membre du programme intitulé *Stock Exchange Medallion Program* (SEMP), ou un membre du programme intitulé *Medallion Signature Program* (MSP) de la New York Stock Exchange Inc. Les membres de ces programmes sont en règle générale des membres d'une bourse reconnue du Canada ou des États-Unis, des membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières du Canada, des membres de la Financial Industry Regulatory Authority, des banques ou des sociétés de fiducie des États-Unis.

3. **Signatures**

La présente lettre d'envoi doit être remplie et signée par l'actionnaire qui accepte l'offre dont il est question ci-dessus ou par son représentant dûment autorisé conformément à l'instruction 6.

- a) Si la présente lettre d'envoi est signée par les actionnaires inscrits du ou des certificats ci-joints, cette signature sur la présente lettre d'envoi doit correspondre en tous points au nom qui figure dans le registre ou au recto de ces certificats, sans aucune modification quelle qu'elle soit, et il n'est alors pas nécessaire d'endosser ces certificats. Si deux ou plusieurs porteurs conjoints sont propriétaires du ou des certificats déposés, ils doivent tous signer la présente lettre d'envoi.
- b) Malgré l'instruction 3.a), si la présente lettre d'envoi est signée par une autre personne que les actionnaires inscrits du ou des certificats déposés avec la présente, ou si les chèques doivent être émis ou remis à une personne autre que les actionnaires inscrits, ou si les certificats attestant les actions et les actions à droit de vote multiple à l'égard desquelles l'offre n'est pas acceptée doivent être retournés à une personne autre que ces actionnaires inscrits ou transmis à une adresse autre que l'adresse des actionnaires inscrits figurant dans le registre des actionnaires tenus par Thinkific ou en son nom :
 - (i) les certificats doivent être endossés ou accompagnés d'une procuration servant au transfert des actions, dans chaque cas, dûment remplis par les actionnaires inscrits;
 - (ii) la signature figurant au verso des certificats ou sur la procuration servant au transfert d'actions doit correspondre en tous points aux noms des actionnaires inscrits qui figurent dans le registre ou au recto des certificats et doit être garantie par un établissement admissible, comme il est indiqué à l'instruction 4 ci-dessous.

4. **Garantie de signature**

Aucune garantie de signature n'est nécessaire dans les cas suivants :

- a) la présente lettre d'envoi est signée par les actionnaires inscrits et cette signature correspond en tous points aux noms des actionnaires inscrits qui figurent sur les certificats d'actions déposées avec la présente lettre d'envoi et le règlement et la remise doivent être effectués directement à ces actionnaires inscrits à l'adresse figurant dans le registre des actionnaires tenu par Thinkific ou en son nom;
- b) ces actions et actions à droit de vote multiple sont déposées pour le compte d'une société qui est un établissement admissible.

Dans tous les autres cas, un établissement admissible doit garantir toutes les signatures figurant sur la présente lettre d'envoi en remplissant la case I, « Garantie de signature(s) ». Se reporter à l'instruction 3.

5. **Lots irréguliers**

Tel qu'il est décrit à la rubrique 3 de l'offre de rachat, « Nombre d'actions ordinaires et réduction proportionnelle », si Thinkific rachète des actions et des actions à droit de vote multiple, les actions et actions à droit de

vote multiple rachetées seront d'abord les actions et les actions à droit de vote multiple ainsi déposées par un actionnaire qui sera propriétaire véritable, à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, d'un total de moins de 100 actions et actions à droit de vote multiple et qui dépose valablement la totalité de ces actions et actions à droit de vote multiple avant l'heure d'expiration. Ce privilège accordé aux lots irréguliers ne pourra l'être que si la case A, « Lots irréguliers », est remplie. Aucun dépôt partiel ne sera accepté de leur part.

6. **Fiduciaires, représentants et autorisations**

Si une personne signe la présente lettre d'envoi au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur de succession, d'un fiduciaire, d'un tuteur ou au nom d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une association ou à titre de représentant, elle doit, au moment de la signature, indiquer en quelle qualité elle signe et joindre à la présente lettre d'envoi une preuve satisfaisante de son pouvoir d'agir à ce titre. Thinkific ou le dépositaire peuvent, à leur seule appréciation, exiger des preuves supplémentaires de ce pouvoir ou des documents supplémentaires.

7. **Instructions de remise**

Si les certificats attestant les actions et actions à droit de vote multiple qui n'ont pas été déposées ou qui n'ont pas été rachetées, et si les chèques doivent être émis au nom d'une autre personne que le soussigné ou si ces certificats ou ces chèques doivent être transmis à une autre personne que le soussigné ou au soussigné à une adresse différente ou si les certificats attestant les actions et les actions à droit de vote multiple ou les chèques doivent être conservés aux fins de cueillette, la case B « Instructions de paiement » et/ou la case C, « Instructions spéciales de remise » de la présente lettre d'envoi doivent être remplies, selon le cas. Si la case B, « Instructions de paiement » n'est pas remplie, les chèques seront expédiés par la poste à l'actionnaire qui aura effectué le dépôt à l'adresse qui figure dans les registres de titres tenus par Thinkific ou pour son compte. Si la case C, « Instructions spéciales de remise » n'est pas remplie, les certificats attestant les actions et les actions à droit de vote multiple qui n'ont pas été déposées ou qui n'ont pas été rachetées seront expédiés par la poste à l'actionnaire qui a effectué le dépôt à l'adresse figurant dans les registres de titres tenus par Thinkific ou pour son compte.

8. **Dépôts partiels**

Si moins de la totalité des actions et actions à droit de vote multiple attestées par un certificat sont déposées, veuillez indiquer le nombre d'actions et d'actions à droit de vote multiple qui seront déposées dans la colonne intitulée « Nombre d'actions et d'actions à droit de vote multiple déposées » dans la case 1. Dans ce cas, si des actions et des actions à droit de vote multiple déposées sont rachetées, un nouveau certificat visant le reste des actions et des actions à droit de vote multiple attestées par les anciens certificats sera émis et envoyé au porteur inscrit, sauf indication contraire, à la case B, « Instructions de paiement » ou à la case C, « Instructions spéciales de remise » de la présente lettre d'envoi, dans les meilleurs délais après la date d'expiration. Sauf indication contraire, toutes les actions et les actions à droit de vote multiple attestées par les certificats inscrits et remises au dépositaire sont réputées avoir été déposées. Veuillez noter que cette instruction ne s'applique pas aux actionnaires qui déposent leurs actions et actions à droit de vote multiple par voie de transfert par inscription en compte.

9. **Résidence aux fins fiscales – Retenue d'impôt canadien**

Actionnaires résidents du Canada

Afin d'éviter qu'une retenue d'impôt de non-résident s'applique en ce qui a trait aux actions et aux actions à droit de vote multiple déposées détenues en propriété véritable par une personne qui est un résident du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt (ou, dans le cas d'une société de personnes, par une personne qui est une « société de personnes canadienne » pour l'application de la Loi de l'impôt) (ci-après désignée un « **propriétaire véritable résident du Canada** »), l'actionnaire doit attester à l'article I de la case F que le propriétaire véritable résident du Canada est bel et bien un résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt (ou, dans le cas d'une société de personnes, est une « société de personnes canadienne » pour l'application de la Loi de l'impôt). Les propriétaires véritables résidents du Canada et les actionnaires détenant des actions et des actions à droit de vote multiple déposées au nom d'un propriétaire véritable résident du Canada doivent uniquement remplir l'article I de la case F. **Les actionnaires qui ne rempliront pas correctement l'attestation à l'article I de la case F concernant le statut de résident canadien d'un propriétaire véritable résident canadien seront réputés être des non-résidents du Canada et assujettis à une retenue d'impôt de non-résident de 25 % sur les sommes en cause.**

Actionnaires non-résidents du Canada

La retenue d'impôt de non-résident peut s'appliquer aux actions et aux actions à droit de vote multiple détenues en propriété véritable par une personne qui n'est pas un résident du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt (ci-après désignée un « **propriétaire véritable non-résident du Canada** »). Les propriétaires véritables non-résidents du Canada et les actionnaires qui détiennent des actions et des actions à droit de vote multiple pour le compte d'un propriétaire véritable non-résident du Canada sont tenus de remplir les articles I et II de la case F.

Applicabilité d'une convention fiscale

Une retenue d'impôt visant les non-résidents au taux de 25 % sera généralement applicable sur certains montants versés ou réputés versés (notamment tout dividende réputé versé dans le cadre de l'offre) à l'égard des actions et des actions à droit de vote multiple détenues en propriété véritable par des personnes qui ne sont pas des résidents du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt, à moins qu'une convention fiscale ne soit applicable et vienne réduire la retenue d'impôt. Les propriétaires véritables non résidents du Canada seront assujettis à une retenue d'impôt au taux de 25 % sur tous les montants pertinents, sauf si les renseignements exigés dans la partie II de la case F ont été dûment remplis et fournis avec la présente lettre d'envoi.

Si l'actionnaire est le propriétaire véritable des actions et des actions à droit de vote multiple déposées, il doit remplir le formulaire NR-301 (ou, dans le cas d'une société de personnes ou d'une entité hybride, le formulaire NR-302 ou NR-303, selon le cas) afin de pouvoir se prévaloir des avantages prévus en vertu d'une convention fiscale. Si l'actionnaire n'est pas le propriétaire véritable des actions et des actions à droit de vote multiple déposées, il doit obtenir de la part du propriétaire véritable qui entend se prévaloir des avantages prévus en vertu d'une convention fiscale le formulaire NR-301 rempli (ou, dans le cas d'une société de personnes ou d'une entité hybride, le formulaire NR-302 ou NR-303, selon le cas).

LES ACTIONNAIRES QUI NE REMPLIRONT PAS ET NE TRANSMETTRONT PAS EN BONNE ET DUE FORME LE FORMULAIRE NR-301 (OU, DANS LE CAS D'UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES OU D'UNE ENTITÉ HYBRIDE, LE FORMULAIRE NR-302 OU NR-303, SELON LE CAS) SERONT RÉPUTÉS ASSUJETTIS À UNE RETENUE D'IMPÔT VISANT LES NON-RÉSIDENTS DE 25 % SUR TOUS LES MONTANTS EN CAUSE.

10. Retenue d'impôt de réserve fédérale américaine – Formulaire W-9 ou W-8 de l'IRS

En vertu de la législation de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis, un actionnaire peut être assujetti à une retenue d'impôt de réserve (au taux de 24 %, à l'heure actuelle) sur le montant brut de tout paiement auquel cet actionnaire a droit dans le cadre de l'offre, à moins que l'actionnaire ne fournisse son numéro d'identification de contribuable valide et qu'il se conforme à la procédure de certification ou qu'il prouve qu'il bénéficie autrement d'une exonération de la retenue d'impôt de réserve. La législation de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis exige en général d'un actionnaire qui est une « personne des États-Unis » qui reçoit des liquidités en échange d'actions et d'actions à droit de vote multiple, ou à titre de distribution relativement à celles-ci, qu'il fournisse au dépositaire son numéro d'identification de contribuable américain (« **NIC** ») exact, lequel, dans le cas d'un actionnaire qui est une personne physique, correspond généralement à son numéro de sécurité sociale américain. S'il ne fournit pas au dépositaire un NIC exact ou un motif convenable d'exonération, ce porteur s'expose à des pénalités de la part de l'Internal Revenue Service (l'« **IRS** ») des États-Unis et à une retenue d'impôt de réserve. La retenue d'impôt de réserve ne constitue pas un impôt sur le revenu supplémentaire aux États-Unis. Le montant de la retenue de réserve peut plutôt être crédité sur l'impôt sur le revenu fédéral américain à payer par la personne soumise à la retenue de réserve. Si, en raison d'une telle retenue, cette personne des États-Unis paie de l'impôt en trop, elle pourra généralement obtenir un remboursement en fournissant certains renseignements exigés à l'IRS en temps opportun.

Aux fins de cette lettre d'envoi, une « **personne des États-Unis** » est un propriétaire véritable d'actions qui, aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis, est a) une personne physique qui est un citoyen ou un résident des États-Unis, b) une société par actions, une société de personnes ou une autre entité classée comme une société ou société de personnes aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis qui est créée ou organisée en vertu des lois des États-Unis, ou de toute subdivision politique de ceux-ci, c) une succession si le revenu de cette succession est assujetti à l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis, indépendamment de la source de ce revenu, ou d) une fiducie si (i) un tribunal des États-Unis est en mesure d'exercer une surveillance principale sur l'administration de cette fiducie et qu'une ou plusieurs personnes des États-Unis ont le pouvoir de contrôler toutes les décisions importantes de cette fiducie, ou (ii) cette fiducie a valablement choisi d'être traitée comme une personne des États-Unis aux fins de l'impôt

sur le revenu fédéral des États-Unis.

Afin d'éviter la retenue d'impôt de réserve, chaque personne des États-Unis doit fournir son NIC exact en remplissant le formulaire W-9 de l'IRS figurant dans le présent document, dans lequel il doit attester, sous peine de parjure : 1) que le NIC qu'il donne est exact (ou qu'il attend qu'un NIC lui soit attribué); 2) (i) qu'il est exonéré de la retenue d'impôt de réserve; (ii) que l'IRS ne l'a pas avisé qu'il est assujéti à la retenue d'impôt de réserve en raison d'une omission de sa part de déclarer tous les intérêts ou les dividendes, (iii) que l'IRS l'a avisé qu'il n'est plus assujéti à la retenue d'impôt de réserve; et 3) qu'il est une personne des États-Unis (y compris un étranger résident des États-Unis).

Les porteurs exonérés ne sont généralement pas assujéti à la retenue d'impôt de réserve ni aux obligations de déclaration d'information. Afin d'éviter qu'un impôt de réserve soit retenu par erreur, un porteur exonéré doit inscrire son NIC exact dans la partie I du formulaire W-9 de l'IRS et saisir le « code de bénéficiaire exonéré » approprié dans la case 4 de ce formulaire, puis signer et dater le formulaire.

Si des actions sont détenues sous plus d'un nom ou ne sont pas inscrites au nom du propriétaire réel, veuillez consulter le formulaire W-9 de l'IRS ci-joint pour obtenir de plus amples renseignements concernant le NIC à fournir.

Si une personne des États-Unis n'a pas de NIC, elle doit : (i) consulter le formulaire W-9 de l'IRS ci-joint pour obtenir des instructions relatives à une demande de NIC, (ii) inscrire la mention « Demande en traitement » dans l'espace prévu pour inscrire le NIC dans la partie I du formulaire W-9 de l'IRS, et (iii) signer et dater le formulaire W-9 de l'IRS. Dans un tel cas, le dépositaire doit retenir 24 % du montant brut de tout paiement effectué en faveur de ce porteur jusqu'à ce qu'il reçoive un NIC dûment attesté de la part de ce dernier, et s'il ne l'a pas reçu dans les soixante (60) jours, ces montants seront remis à l'IRS.

Si le formulaire W-9 de l'IRS ne s'applique pas à un actionnaire inscrit ayant une adresse aux États-Unis en raison du fait que cet actionnaire inscrit n'est pas une personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt fédéral des États-Unis (au sens donné au terme *U.S. person* dans les instructions du formulaire W-9 de l'IRS), cet actionnaire, pour attester son statut d'étranger indiqué, devra plutôt remettre le formulaire W-8 correctement rempli et signé, sous peine de parjure. Un exemplaire du formulaire W-8 de l'IRS indiqué peut être obtenu auprès du dépositaire.

L'ACTIONNAIRE QUI NE REMPLIRA PAS CORRECTEMENT LE FORMULAIRE W-9 DE L'IRS CI-JOINT OU, SELON LE CAS, LE FORMULAIRE W-8 DE L'IRS INDIQUÉ POURRAIT ÊTRE ASSUJÉTI À UNE RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE CORRESPONDANT À 24 % DU MONTANT BRUT DE TOUS LES PAIEMENTS EFFECTUÉS EN FAVEUR DE CET ACTIONNAIRE DANS LE CADRE DE L'OFFRE.

11. Monnaie de paiement

Tous les montants payables dans le cadre de l'offre seront réglés en dollars canadiens (sauf si l'actionnaire qui accepte l'offre fait le choix de recevoir le paiement en dollars américains en cochant la case D, « Devise de paiement »).

12. Dispositions diverses

- a) S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans la case 1 de la présente lettre d'envoi pour indiquer le nombre et donner la description des actions déposées, on peut joindre une feuille à part, dûment signée, dressant la liste des numéros de certificats ou du nombre d'actions déposées.
- b) Si les actions déposées sont immatriculées sous différentes formes (par exemple, « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faut signer une lettre d'envoi distincte pour chaque immatriculation différente. Aucun dépôt sous une autre forme ni aucun dépôt conditionnel ou éventuel ne sera accepté. En signant la présente lettre d'envoi (ou en signant à la main une photocopie de celle-ci), tous les actionnaires déposants renoncent au droit de recevoir un avis d'acceptation des actions déposées en vue de leur règlement, sauf disposition contraire des lois applicables.
- c) L'offre et tous les contrats découlant de son acceptation seront régis par les lois de la province de l'Ontario ainsi que par les lois fédérales du Canada qui s'appliquent dans cette province, et ils seront

interprétés conformément à ces lois. Chaque partie à une convention découlant de l'acceptation de l'offre reconnaît inconditionnellement et irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario et de tous les tribunaux ayant compétence d'entendre les appels de ceux-ci.

- d) Les actionnaires inscrits qui déposent leurs actions et actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre directement auprès du dépositaire ne seront pas tenus de payer de commission de courtage. Les actionnaires non inscrits qui détiennent leurs actions et actions à droit de vote multiple par l'intermédiaire d'un courtier en placement, d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom devraient consulter ces personnes pour connaître les frais ou les commissions qui seront exigés dans le cadre d'un dépôt d'actions et d'actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre.
- e) Avant de remplir la présente lettre d'envoi, il vous est vivement conseillé de lire l'offre de rachat et note d'information ci-jointe.
- f) Toutes les questions concernant le nombre d'actions et d'actions à droit de vote multiple qui seront acceptées et prises en livraison, le prix par action qui sera payé pour celles-ci, la forme des documents et la validité, l'admissibilité (y compris le moment de la réception) et l'acceptation d'un dépôt d'actions et d'actions à droit de vote multiple seront tranchées par Thinkific, à son entière appréciation, et sa décision sera définitive et exécutoire pour toutes les parties. La Société se réserve le droit absolu de rejeter tous les dépôts d'actions et d'actions à droit de vote multiple qui, à son avis, ne sont pas en bonne et due forme ou qu'elle pourrait considérer illégal d'accepter en vertu des lois d'un territoire compétent. La Société se réserve également le droit absolu de renoncer aux conditions de l'offre ou à tout vice de forme ou à toute irrégularité constaté dans le cadre d'un dépôt d'actions et d'actions à droit de vote multiple. Aucun dépôt d'actions et d'actions à droit de vote multiple ne sera réputé avoir été effectué valablement jusqu'à ce que tous les vices de forme et toutes les irrégularités qui l'entachent aient été corrigés ou aient fait l'objet d'une renonciation. Ni la Société, ni le dépositaire ni aucune autre personne ne saurait en aucun cas être tenu de donner avis d'un vice de forme ou d'une irrégularité dans un dépôt ni ne saurait engager sa responsabilité pour avoir omis de donner un tel avis. L'interprétation que fait la Société des modalités et des conditions de l'offre, de l'offre de rachat et note d'information, de la lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie sera définitive et exécutoire.
- g) Des exemplaires supplémentaires de l'offre de rachat et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie peuvent être obtenus sans frais sur demande adressée au dépositaire à l'adresse indiquée sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi.

13. Certificats perdus ou détériorés

Si un certificat est perdu, détruit, détérioré ou égaré, la présente lettre d'envoi doit être remplie aussi complètement que possible et transmise au dépositaire à son bureau de Toronto, en Ontario, avec une lettre décrivant les circonstances de la perte, de la destruction, de la détérioration ou de la façon dont il a été égaré (et le certificat attestant les actions et les actions à droit de vote multiple dans le cas de certificats détériorés). Le dépositaire transmettra ces documents à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions et actions à droit de vote multiple afin que l'agent des transferts puisse faire fournir des instructions pour le remplacement. Si un certificat a été perdu, détruit, détérioré ou égaré, la mesure qui précède doit être prise suffisamment longtemps avant l'heure d'expiration afin d'obtenir un certificat de remplacement dans un délai suffisant pour permettre le dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple attestées par le certificat de remplacement en réponse à l'offre avant l'heure d'expiration.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Computershare Investor Services Inc. s'engage à protéger vos renseignements personnels. Dans le cadre de sa prestation de services à vous et à ses entreprises clientes, Computershare Investor Services Inc. reçoit certains renseignements personnels non publics vous concernant, notamment dans le cadre des opérations qu'elle exécute pour vous, de formulaires que vous lui envoyez ou d'autres communications qu'elle a avec vous ou vos représentants. Il peut s'agir de votre nom, de votre adresse, de votre numéro d'assurance sociale, du nombre de titres que vous détenez ou d'autres renseignements financiers. Computershare Investor Services

Inc. utilise ces renseignements pour administrer votre compte, pour mieux répondre à vos besoins et à ceux de ses clients et à d'autres fins légitimes liées à la prestation de ses services. Certains renseignements peuvent être transférés aux fins de traitement ou de stockage de données. Computershare Investor Services Inc. a établi une politique de confidentialité qui vous renseigne plus en détail sur ses pratiques en matière de communication et de protection de vos renseignements personnels et qui renferme les coordonnées du chef de la protection des renseignements personnels de Computershare Investor Services Inc. Il est possible de la consulter sur le site Web de Computershare Investor Services Inc. , à l'adresse <https://www.computershare.com/> ou d'en obtenir une copie en en faisant la demande par écrit au bureau de Computershare Investor Services Inc. , à l'adresse 100, University Ave, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1. Computershare Investor Services Inc. se servira des renseignements que vous avez fournis dans le présent document pour traiter votre demande et considérera votre signature apposée sur le présent document comme votre consentement à l'égard de ce qui précède.

Le dépositaire dans le cadre de la présente offre est :



COMPUTERSHARE INVESTOR SERVICES INC.

Par courrier recommandé, par la poste, en mains propres ou par service de messagerie :

100, University Ave, Toronto (Ontario) M5J 2Y1
À l'attention de : Corporate Actions

Numéro sans frais en Amérique du Nord

1-800-564-6253

Courriel (demande de renseignements seulement)
corporateactions@computershare.com

Toute question ou demande d'assistance concernant l'offre peut être adressée au dépositaire aux adresses, numéros de téléphone et courrier électronique indiqués ci-dessus. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en valeurs mobilières, leur banque, leur société de fiducie ou tout autre prête-nom pour obtenir de l'aide concernant l'offre. Des exemplaires supplémentaires de l'offre, de la note d'information, de la lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie peuvent être obtenus auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la lettre d'envoi seront acceptées.

Request for Taxpayer Identification Number and Certification

► Go to www.irs.gov/FormW9 for instructions and the latest information.

Give Form to the
requester. Do not
send to the IRS.

Print or type.
See Specific Instructions on page 3.

1 Name (as shown on your income tax return). Name is required on this line; do not leave this line blank.	
2 Business name/disregarded entity name, if different from above	
3 Check appropriate box for federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one of the following seven boxes.	4 Exemptions (codes apply only to certain entities, not individuals; see instructions on page 3):
☐ Individual/sole proprietor or single-member LLC	Exempt payee code (if any)
☐ C Corporation	
☐ S Corporation	
☐ Partnership	
☐ Trust/estate	
Limited liability company. Enter the tax classification (C=C corporation, S=S corporation, P=Partnership) ►	
Note: Check the appropriate box in the line above for the tax classification of the single-member owner. Do not check LLC if the LLC is classified as a single-member LLC that is disregarded from the owner unless the owner of the LLC is another LLC that is not disregarded from the owner for U.S. federal tax purposes. Otherwise, a single-member LLC that is disregarded from the owner should check the appropriate box for the tax classification of its owner.	
☐ Other (see instructions) ►	Exemption from FATCA reporting code (if any)
(Applies to accounts maintained outside the U.S.)	
5 Address (number, street, and apt. or suite no.) See instructions.	Requester's name and address (optional)
6 City, state, and ZIP code	

Part I

List account number(s) here (optional)

Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. The TIN provided must match the name given on line 1 to avoid backup withholding. For individuals, this is generally your social security number (SSN). However, for a resident alien, sole proprietor, or disregarded entity, see the instructions for Part I, later. For other entities, it is your employer identification number (EIN). If you do not have a number, see *How to get a TIN*, later.

Note: If the account is in more than one name, see the instructions for line 1. Also see *What Name and Number To Give the Requester* for guidelines on whose number to enter.

Social security number								
-								
or								
Employer identification number								
-								

Part II Certification

Under penalties of perjury, I certify that:

- The number shown on this form is my correct taxpayer identification number (or I am waiting for a number to be issued to me); and
- I am not subject to backup withholding because: (a) I am exempt from backup withholding, or (b) I have not been notified by the Internal Revenue Service (IRS) that I am subject to backup withholding as a result of a failure to report all interest or dividends, or (c) the IRS has notified me that I am no longer subject to backup withholding; and
- I am a U.S. citizen or other U.S. person (defined below); and
- The FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that I am exempt from FATCA reporting is correct.

Certification instructions. You must cross out item 2 above if you have been notified by the IRS that you are currently subject to backup withholding because you have failed to report all interest and dividends on your tax return. For real estate transactions, item 2 does not apply. For mortgage interest paid, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, contributions to an individual retirement arrangement (IRA), and generally, payments other than interest and dividends, you are not required to sign the certification, but you must provide your correct TIN. See the instructions for Part II, later.

Sign Here	Signature of U.S. person ►	Date ►
-----------	----------------------------	--------

General Instructions

Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted.

Future developments. For the latest information about developments related to Form W-9 and its instructions, such as legislation enacted after they were published, go to www.irs.gov/FormW9.

Purpose of Form

An individual or entity (Form W-9 requester) who is required to file an information return with the IRS must obtain your correct taxpayer identification number (TIN) which may be your social security number (SSN), individual taxpayer identification number (ITIN), adoption taxpayer identification number (ATIN), or employer identification number (EIN), to report on an information return the amount paid to you, or other amount reportable on an information return. Examples of information returns include, but are not limited to, the following.

- Form 1099-INT (interest earned or paid)

- Form 1099-DIV (dividends, including those from stocks or mutual funds)
- Form 1099-MISC (various types of income, prizes, awards, or gross proceeds)
- Form 1099-B (stock or mutual fund sales and certain other transactions by brokers)
- Form 1099-S (proceeds from real estate transactions)
- Form 1099-K (merchant card and third party network transactions)
- Form 1098 (home mortgage interest), 1098-E (student loan interest), 1098-T (tuition)
- Form 1099-C (canceled debt)
- Form 1099-A (acquisition or abandonment of secured property)

Use Form W-9 only if you are a U.S. person (including a resident alien), to provide your correct TIN.

If you do not return Form W-9 to the requester with a TIN, you might be subject to backup withholding. See What is backup withholding,

later.

By signing the filled-out form, you:

1. Certify that the TIN you are giving is correct (or you are waiting for a number to be issued),
2. Certify that you are not subject to backup withholding, or
3. Claim exemption from backup withholding if you are a U.S. exempt payee. If applicable, you are also certifying that as a U.S. person, your allocable share of any partnership income from a U.S. trade or business is not subject to the withholding tax on foreign partners' share of effectively connected income, and
4. Certify that FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that you are exempt from the FATCA reporting, is correct. See *What is FATCA reporting*, later, for further information.

Note: If you are a U.S. person and a requester gives you a form other than Form W-9 to request your TIN, you must use the requester's form if it is substantially similar to this Form W-9.

Definition of a U.S. person. For federal tax purposes, you are considered a U.S. person if you are:

- An individual who is a U.S. citizen or U.S. resident alien;
- A partnership, corporation, company, or association created or organized in the United States or under the laws of the United States;
- An estate (other than a foreign estate); or
- A domestic trust (as defined in Regulations section 301.7701-7).

Special rules for partnerships. Partnerships that conduct a trade or business in the United States are generally required to pay a withholding tax under section 1446 on any foreign partners' share of effectively connected taxable income from such business. Further, in certain cases where a Form W-9 has not been received, the rules under section 1446 require a partnership to presume that a partner is a foreign person, and pay the section 1446 withholding tax. Therefore, if you are a U.S. person that is a partner in a partnership conducting a trade or business in the United States, provide Form W-9 to the partnership to establish your U.S. status and avoid section 1446 withholding on your share of partnership income.

In the cases below, the following person must give Form W-9 to the partnership for purposes of establishing its U.S. status and avoiding withholding on its allocable share of net income from the partnership conducting a trade or business in the United States.

- In the case of a disregarded entity with a U.S. owner, the U.S. owner of the disregarded entity and not the entity;
- In the case of a grantor trust with a U.S. grantor or other U.S. owner, generally, the U.S. grantor or other U.S. owner of the grantor trust and not the trust; and
- In the case of a U.S. trust (other than a grantor trust), the U.S. trust (other than a grantor trust) and not the beneficiaries of the trust.

Foreign person. If you are a foreign person or the U.S. branch of a foreign bank that has elected to be treated as a U.S. person, do not use Form W-9. Instead, use the appropriate Form W-8 or Form 8233 (see Pub. 515, *Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Entities*).

Nonresident alien who becomes a resident alien. Generally, only a nonresident alien individual may use the terms of a tax treaty to reduce or eliminate U.S. tax on certain types of income. However, most tax treaties contain a provision known as a "saving clause." Exceptions specified in the saving clause may permit an exemption from tax to continue for certain types of income even after the payee has otherwise become a U.S. resident alien for tax purposes.

If you are a U.S. resident alien who is relying on an exception contained in the saving clause of a tax treaty to claim an exemption from U.S. tax on certain types of income, you must attach a statement to Form W-9 that specifies the following five items.

1. The treaty country. Generally, this must be the same treaty under which you claimed exemption from tax as a nonresident alien.
2. The treaty article addressing the income.
3. The article number (or location) in the tax treaty that contains the saving clause and its exceptions.
4. The type and amount of income that qualifies for the exemption from tax.
5. Sufficient facts to justify the exemption from tax under the terms of the treaty article.

Example. Article 20 of the U.S.-China income tax treaty allows an exemption from tax for scholarship income received by a Chinese student temporarily present in the United States. Under U.S. law, this student will become a resident alien for tax purposes if his or her stay in the United States exceeds 5 calendar years. However, paragraph 2 of the first Protocol to the U.S.-China treaty (dated April 30, 1984) allows the provisions of Article 20 to continue to apply even after the Chinese student becomes a resident alien of the United States. A Chinese student who qualifies for this exception (under paragraph 2 of the first protocol) and is relying on this exception to claim an exemption from tax on his or her scholarship or fellowship income would attach to Form W-9 a statement that includes the information described above to support that exemption.

If you are a nonresident alien or a foreign entity, give the requester the appropriate completed Form W-8 or Form 8233.

Backup Withholding

What is backup withholding? Persons making certain payments to you must under certain conditions withhold and pay to the IRS 24% of such payments. This is called "backup withholding." Payments that may be subject to backup withholding include interest, tax-exempt interest, dividends, broker and barter exchange transactions, rents, royalties, nonemployee pay, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, and certain payments from fishing boat operators. Real estate transactions are not subject to backup withholding.

You will not be subject to backup withholding on payments you receive if you give the requester your correct TIN, make the proper certifications, and report all your taxable interest and dividends on your tax return.

Payments you receive will be subject to backup withholding if:

1. You do not furnish your TIN to the requester,
2. You do not certify your TIN when required (see the instructions for Part II for details),
3. The IRS tells the requester that you furnished an incorrect TIN,
4. The IRS tells you that you are subject to backup withholding because you did not report all your interest and dividends on your tax return (for reportable interest and dividends only), or
5. You do not certify to the requester that you are not subject to backup withholding under 4 above (for reportable interest and dividend accounts opened after 1983 only).

Certain payees and payments are exempt from backup withholding. See *Exempt payee code*, later, and the separate Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

What is FATCA Reporting?

The Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) requires a participating foreign financial institution to report all United States account holders that are specified United States persons. Certain payees are exempt from FATCA reporting. See *Exemption from FATCA reporting code*, later, and the Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Updating Your Information

You must provide updated information to any person to whom you claimed to be an exempt payee if you are no longer an exempt payee and anticipate receiving reportable payments in the future from this person. For example, you may need to provide updated information if you are a C corporation that elects to be an S corporation, or if you no longer are tax exempt. In addition, you must furnish a new Form W-9 if the name or TIN changes for the account; for example, if the grantor of a grantor trust dies.

Penalties

Failure to furnish TIN. If you fail to furnish your correct TIN to a requester, you are subject to a penalty of \$50 for each such failure unless your failure is due to reasonable cause and not to willful neglect.

Civil penalty for false information with respect to withholding. If you make a false statement with no reasonable basis that results in no backup withholding, you are subject to a \$500 penalty.

Criminal penalty for falsifying information. Willfully falsifying certifications or affirmations may subject you to criminal penalties including fines and/or imprisonment.

Misuse of TINs. If the requester discloses or uses TINs in violation of federal law, the requester may be subject to civil and criminal penalties.

Specific Instructions

Line 1

You must enter one of the following on this line; **do not** leave this line blank. The name should match the name on your tax return.

If this Form W-9 is for a joint account (other than an account maintained by a foreign financial institution (FFI)), list first, and then circle, the name of the person or entity whose number you entered in Part I of Form W-9. If you are providing Form W-9 to an FFI to document a joint account, each holder of the account that is a U.S. person must provide a Form W-9.

a. **Individual.** Generally, enter the name shown on your tax return. If you have changed your last name without informing the Social Security Administration (SSA) of the name change, enter your first name, the last name as shown on your social security card, and your new last name.

Note: ITIN applicant: Enter your individual name as it was entered on your Form W-7 application, line 1a. This should also be the same as the name you entered on the Form 1040/1040A/1040EZ you filed with your application.

b. **Sole proprietor or single-member LLC.** Enter your individual name as shown on your 1040/1040A/1040EZ on line 1. You may enter your business, trade, or "doing business as" (DBA) name on line 2.

c. **Partnership, LLC that is not a single-member LLC, C corporation, or S corporation.** Enter the entity's name as shown on the entity's tax return on line 1 and any business, trade, or DBA name on line 2.

d. **Other entities.** Enter your name as shown on required U.S. federal tax documents on line 1. This name should match the name shown on the charter or other legal document creating the entity. You may enter any business, trade, or DBA name on line 2.

e. **Disregarded entity.** For U.S. federal tax purposes, an entity that is disregarded as an entity separate from its owner is treated as a "disregarded entity." See Regulations section 301.7701-2(c)(2)(iii). Enter the owner's name on line 1. The name of the entity entered on line 1 should never be a disregarded entity. The name on line 1 should be the name shown on the income tax return on which the income should be reported. For example, if a foreign LLC that is treated as a disregarded entity for U.S. federal tax purposes has a single owner that is a U.S. person, the U.S. owner's name is required to be provided on line 1. If the direct owner of the entity is also a disregarded entity, enter the first owner that is not disregarded for federal tax purposes. Enter the disregarded entity's name on line 2, "Business name/disregarded entity name." If the owner of the disregarded entity is a foreign person, the owner must complete an appropriate Form W-8 instead of a Form W-9. This is the case even if the foreign person has a U.S. TIN.

Line 2

If you have a business name, trade name, DBA name, or disregarded entity name, you may enter it on line 2.

Line 3

Check the appropriate box on line 3 for the U.S. federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one box on line 3.

IF the entity/person on line 1 is a(n) . . .	THEN check the box for . . .
• Corporation	Corporation
• Individual • Sole proprietorship, or • Single-member limited liability company (LLC) owned by an individual and disregarded for U.S. federal tax purposes.	Individual/sole proprietor or single-member LLC
• LLC treated as a partnership for U.S. federal tax purposes, • LLC that has filed Form 8832 or 2553 to be taxed as a corporation, or • LLC that is disregarded as an entity separate from its owner but the owner is another LLC that is not disregarded for U.S. federal tax purposes.	Limited liability company and enter the appropriate tax classification. (P= Partnership; C= C corporation; or S= S corporation)
• Partnership	Partnership
• Trust/estate	Trust/estate

Line 4, Exemptions

If you are exempt from backup withholding and/or FATCA reporting, enter in the appropriate space on line 4 any code(s) that may apply to you.

Exempt payee code.

- Generally, individuals (including sole proprietors) are not exempt from backup withholding.
- Except as provided below, corporations are exempt from backup withholding for certain payments, including interest and dividends.
- Corporations are not exempt from backup withholding for payments made in settlement of payment card or third party network transactions.
- Corporations are not exempt from backup withholding with respect to attorneys' fees or gross proceeds paid to attorneys, and corporations that provide medical or health care services are not exempt with respect to payments reportable on Form 1099-MISC.

The following codes identify payees that are exempt from backup withholding. Enter the appropriate code in the space in line 4.

1—An organization exempt from tax under section 501(a), any IRA, or a custodial account under section 403(b)(7) if the account satisfies the requirements of section 401(f)(2)

2—The United States or any of its agencies or instrumentalities

3—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities

4—A foreign government or any of its political subdivisions, agencies, or instrumentalities

5—A corporation

6—A dealer in securities or commodities required to register in the United States, the District of Columbia, or a U.S. commonwealth or possession

7—A futures commission merchant registered with the Commodity Futures Trading Commission

8—A real estate investment trust

9—An entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940

10—A common trust fund operated by a bank under section 584(a)

11—A financial institution

12—A middleman known in the investment community as a nominee or custodian

13—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947

The following chart shows types of payments that may be exempt from backup withholding. The chart applies to the exempt payees listed above, 1 through 13.

IF the payment is for . . .	THEN the payment is exempt for . . .
Interest and dividend payments	All exempt payees except for 7
Broker transactions	Exempt payees 1 through 4 and 6 through 11 and all C corporations. S corporations must not enter an exempt payee code because they are exempt only for sales of noncovered securities acquired prior to 2012.
Barter exchange transactions and patronage dividends	Exempt payees 1 through 4
Payments over \$600 required to be reported and direct sales over \$5,000 ¹	Generally, exempt payees 1 through 5 ²
Payments made in settlement of payment card or third party network transactions	Exempt payees 1 through 4

¹ See Form 1099-MISC, Miscellaneous Income, and its instructions.

² However, the following payments made to a corporation and reportable on Form 1099-MISC are not exempt from backup withholding: medical and health care payments, attorneys' fees, gross proceeds paid to an attorney reportable under section 6045(f), and payments for services paid by a federal executive agency.

Exemption from FATCA reporting code. The following codes identify payees that are exempt from reporting under FATCA. These codes apply to persons submitting this form for accounts maintained outside of the United States by certain foreign financial institutions. Therefore, if you are only submitting this form for an account you hold in the United States, you may leave this field blank. Consult with the person requesting this form if you are uncertain if the financial institution is subject to these requirements. A requester may indicate that a code is not required by providing you with a Form W-9 with "Not Applicable" (or any similar indication) written or printed on the line for a FATCA exemption code.

A—An organization exempt from tax under section 501(a) or any individual retirement plan as defined in section 7701(a)(37)

B—The United States or any of its agencies or instrumentalities C—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities

D—A corporation the stock of which is regularly traded on one or more established securities markets, as described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

E—A corporation that is a member of the same expanded affiliated group as a corporation described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

F—A dealer in securities, commodities, or derivative financial instruments (including notional principal contracts, futures, forwards, and options) that is registered as such under the laws of the United States or any state

G—A real estate investment trust

H—A regulated investment company as defined in section 851 or an entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940

I—A common trust fund as defined in section 584(a) J—

A bank as defined in section 581

K—A broker

L—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947(a)(1)

M—A tax exempt trust under a section 403(b) plan or section 457(g) plan

Note: You may wish to consult with the financial institution requesting this form to determine whether the FATCA code and/or exempt payee code should be completed.

Line 5

Enter your address (number, street, and apartment or suite number). This is where the requester of this Form W-9 will mail your information returns. If this address differs from the one the requester already has on file, write NEW at the top. If a new address is provided, there is still a chance the old address will be used until the payor changes your address in their records.

Line 6

Enter your city, state, and ZIP code.

Part I. Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. If you are a resident alien and you do not have and are not eligible to get an SSN, your TIN is your IRS individual taxpayer identification number (ITIN). Enter it in the social security number box. If you do not have an ITIN, see *How to get a TIN* below.

If you are a sole proprietor and you have an EIN, you may enter either your SSN or EIN.

If you are a single-member LLC that is disregarded as an entity separate from its owner, enter the owner's SSN (or EIN, if the owner has one). Do not enter the disregarded entity's EIN. If the LLC is classified as a corporation or partnership, enter the entity's EIN.

Note: See *What Name and Number To Give the Requester*, later, for further clarification of name and TIN combinations.

How to get a TIN. If you do not have a TIN, apply for one immediately. To apply for an SSN, get Form SS-5, Application for a Social Security Card, from your local SSA office or get this form online at www.SSA.gov. You may also get this form by calling 1-800-772-1213. Use Form W-7, Application for IRS Individual Taxpayer Identification Number, to apply for an ITIN, or Form SS-4, Application for Employer Identification Number, to apply for an EIN. You can apply for an EIN online by accessing the IRS website at www.irs.gov/Businesses and clicking on Employer Identification Number (EIN) under Starting a Business. Go to www.irs.gov/Forms to view, download, or print Form W-7 and/or Form SS-4. Or, you can go to www.irs.gov/OrderForms to place an order and have Form W-7 and/or SS-4 mailed to you within 10 business days.

If you are asked to complete Form W-9 but do not have a TIN, apply for a TIN and write "Applied For" in the space for the TIN, sign and date the form, and give it to the requester. For interest and dividend payments, and certain payments made with respect to readily tradable instruments, generally you will have 60 days to get a TIN and give it to the requester before you are subject to backup withholding on payments. The 60-day rule does not apply to other types of payments. You will be subject to backup withholding on all such payments until you provide your TIN to the requester.

Note: Entering "Applied For" means that you have already applied for a TIN or that you intend to apply for one soon.

Caution: A disregarded U.S. entity that has a foreign owner must use the appropriate Form W-8.

Part II. Certification

To establish to the withholding agent that you are a U.S. person, or resident alien, sign Form W-9. You may be requested to sign by the withholding agent even if item 1, 4, or 5 below indicates otherwise.

For a joint account, only the person whose TIN is shown in Part I should sign (when required). In the case of a disregarded entity, the person identified on line 1 must sign. Exempt payees, see *Exempt payee code*, earlier.

Signature requirements. Complete the certification as indicated in items 1 through 5 below.

1. Interest, dividend, and barter exchange accounts opened before 1984 and broker accounts considered active during 1983. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

2. Interest, dividend, broker, and barter exchange accounts opened after 1983 and broker accounts considered inactive during 1983. You must sign the certification or backup withholding will apply. If you are subject to backup withholding and you are merely providing your correct TIN to the requester, you must cross out item 2 in the certification before signing the form.

3. Real estate transactions. You must sign the certification. You may cross out item 2 of the certification.

4. Other payments. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification unless you have been notified that you have previously given an incorrect TIN. "Other payments" include payments made in the course of the requester's trade or business for rents, royalties, goods (other than bills for merchandise), medical and health care services (including payments to corporations), payments to a nonemployee for services, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, payments to certain fishing boat crew members and fishermen, and gross proceeds paid to attorneys (including payments to corporations).

5. Mortgage interest paid by you, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, qualified tuition program payments (under section 529), ABLE accounts (under section 529A), IRA, Coverdell ESA, Archer MSA or HSA contributions or distributions, and pension distributions. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

What Name and Number To Give the Requester

For this type of account:	Give name and SSN of:
1. Individual	The individual
2. Two or more individuals (joint account) other than an account maintained by an FFI	The actual owner of the account or, if combined funds, the first individual on the account ¹
3. Two or more U.S. persons (joint account maintained by an FFI)	Each holder of the account
4. Custodial account of a minor (Uniform Gift to Minors Act)	The minor ²
5. a. The usual revocable savings trust (grantor is also trustee) b. So-called trust account that is not a legal or valid trust under state law	The grantor-trustee ³ The actual owner ¹
6. Sole proprietorship or disregarded entity owned by an individual	The owner ³
7. Grantor trust filing under Optional Form 1099 Filing Method 1 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(A))	The grantor ⁴
For this type of account:	Give name and EIN of:
8. Disregarded entity not owned by an individual	The owner
9. A valid trust, estate, or pension trust	Legal entity ⁴
10. Corporation or LLC electing corporate status on Form 8832 or Form 2553	The corporation
11. Association, club, religious, charitable, educational, or other tax-exempt organization	The organization
12. Partnership or multi-member LLC	The partnership
13. A broker or registered nominee	The broker or nominee

For this type of account:	Give name and EIN of:
14. Account with the Department of Agriculture in the name of a public entity (such as a state or local government, school district, or prison) that receives agricultural program payments	The public entity
15. Grantor trust filing under the Form 1041 Filing Method or the Optional Form 1099 Filing Method 2 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(B))	The trust

¹ List first and circle the name of the person whose number you furnish. If only one person on a joint account has an SSN, that person's number must be furnished.

² Circle the minor's name and furnish the minor's SSN.

³ You must show your individual name and you may also enter your business or DBA name on the "Business name/disregarded entity" name line. You may use either your SSN or EIN (if you have one), but the IRS encourages you to use your SSN.

⁴ List first and circle the name of the trust, estate, or pension trust. (Do not furnish the TIN of the personal representative or trustee unless the legal entity itself is not designated in the account title.) Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

***Note:** The grantor also must provide a Form W-9 to trustee of trust.

Note: If no name is circled when more than one name is listed, the number will be considered to be that of the first name listed.

Secure Your Tax Records From Identity Theft

Identity theft occurs when someone uses your personal information such as your name, SSN, or other identifying information, without your permission, to commit fraud or other crimes. An identity thief may use your SSN to get a job or may file a tax return using your SSN to receive a refund.

To reduce your risk:

- Protect your SSN,
- Ensure your employer is protecting your SSN, and
- Be careful when choosing a tax preparer.

If your tax records are affected by identity theft and you receive a notice from the IRS, respond right away to the name and phone number printed on the IRS notice or letter.

If your tax records are not currently affected by identity theft but you think you are at risk due to a lost or stolen purse or wallet, questionable credit card activity or credit report, contact the IRS Identity Theft Hotline at 1-800-908-4490 or submit Form 14039.

For more information, see Pub. 5027, Identity Theft Information for Taxpayers.

Victims of identity theft who are experiencing economic harm or a systemic problem, or are seeking help in resolving tax problems that have not been resolved through normal channels, may be eligible for Taxpayer Advocate Service (TAS) assistance. You can reach TAS by calling the TAS toll-free case intake line at 1-877-777-4778 or TTY/TDD 1-800-829-4059.

Protect yourself from suspicious emails or phishing schemes.

Phishing is the creation and use of email and websites designed to mimic legitimate business emails and websites. The most common act is sending an email to a user falsely claiming to be an established legitimate enterprise in an attempt to scam the user into surrendering private information that will be used for identity theft.

The IRS does not initiate contacts with taxpayers via emails. Also, the IRS does not request personal detailed information through email or ask taxpayers for the PIN numbers, passwords, or similar secret access information for their credit card, bank, or other financial accounts.

If you receive an unsolicited email claiming to be from the IRS, forward this message to phishing@irs.gov. You may also report misuse of the IRS name, logo, or other IRS property to the Treasury Inspector General for Tax Administration (TIGTA) at 1-800-366-4484. You can forward suspicious emails to the Federal Trade Commission at spam@uce.gov or report them at www.ftc.gov/complaint. You can contact the FTC at www.ftc.gov/idtheft or 877-IDTHEFT (877-438-4338). If you have been the victim of identity theft, see www.IdentityTheft.gov and Pub. 5027.

Visit www.irs.gov/IdentityTheft to learn more about identity theft and how to reduce your risk.

Privacy Act Notice

Section 6109 of the Internal Revenue Code requires you to provide your correct TIN to persons (including federal agencies) who are required to file information returns with the IRS to report interest, dividends, or certain other income paid to you; mortgage interest you paid; the acquisition or abandonment of secured property; the cancellation of debt; or contributions you made to an IRA, Archer MSA, or HSA. The person collecting this form uses the information on the form to file information returns with the IRS, reporting the above information. Routine uses of this information include giving it to the Department of Justice for civil and criminal litigation and to cities, states, the District of Columbia, and U.S. commonwealths and possessions for use in administering their laws. The information also may be disclosed to other countries under a treaty, to federal and state agencies to enforce civil and criminal laws, or to federal law enforcement and intelligence agencies to combat terrorism. You must provide your TIN whether or not you are required to file a tax return. Under section 3406, payers must generally withhold a percentage of taxable interest, dividend, and certain other payments to a payee who does not give a TIN to the payer. Certain penalties may also apply for providing false or fraudulent

MONSIEUR A. ÉCHANTILLON
123, RUE ÉCHANTILLON
VILLE SS X9X 9X9
ADD 1
ADD 2
ADD 3
ADD 4
ADD 5
ADD 6

Numéro de compte du porteur



C 1234567890 I N D

Écrire à l'encre noire, en caractères d'imprimerie et en MAJUSCULES dans les zones grises, comme dans l'exemple ci-contre

A B C

1 2 3

X

Formulaire NR301 - Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention fiscale pour un contribuable non-résident

Veuillez lire le verso du formulaire pour obtenir des instructions sur la façon de remplir ce formulaire.

Numéro d'identification non canadien
aux fins de l'impôt

Votre pays de résidence

Type de revenu déclaré

☐ Intérêts, dividendes et/ou redevances ☐ Revenu de fiducie ☐ Autre _____ Précisez le type de revenu

Type de bénéficiaire et numéro d'identification canadien aux fins de l'impôt Remplissez cette section uniquement si vous avez un numéro d'identification canadien aux fins de l'impôt

☐ Particulier Entrez votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification aux fins de l'impôt

☐ Société Entrez le numéro d'entreprise de votre société

☐ Fiducie Entrez le numéro de compte de la fiducie

Attestation et engagement

- Ce formulaire doit être signé et daté pour que nous puissions l'accepter à titre d'attestation en bonne et due forme.
- J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.
 - J'atteste que le contribuable non-résident est le propriétaire véritable de tous les revenus dont il est question dans ce formulaire.
 - J'atteste que, à ma connaissance et selon les faits donnés, le contribuable non-résident a droit aux avantages prévus par la convention fiscale conclue entre le Canada et le pays indiqué sous « Votre pays de résidence », en ce qui a trait au type de revenu déclaré.
 - Je m'engage à informer immédiatement le payeur dont je tire un revenu et à qui je remets ce formulaire de tout changement apporté aux renseignements fournis dans ce formulaire.

Signez ici

Signature du contribuable non-résident ou de la personne autorisée

Nom et poste/titre de la personne autorisée

Date (mm/jj/aaaa)



Envoyez ce formulaire à Computershare. Ne l'envoyez pas à l'Agence du revenu du Canada.

Renseignements importants

Pourquoi devrais-je remplir ce formulaire?

Il incombe à Computershare de retenir et de verser l'impôt de la partie XIII au taux approprié, et vous êtes responsable de toute insuffisance. Pour cette raison, un formulaire NR301 dûment rempli nous permettra d'appliquer un taux réduit de retenue d'impôt, s'il y a lieu. Sans le formulaire NR301, le plein taux est versé à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Est-ce bien le formulaire que je dois remplir?

Remplissez ce formulaire si vous êtes un contribuable non canadien qui réside dans un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale, que cette convention vous donne droit à un taux réduit d'imposition ou à une exonération fiscale sur la totalité ou une partie de vos revenus et que vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous gagnez des revenus soumis à la retenue d'impôt de la partie XIII de la Loi de l'impôt sur le revenu (p. ex. un revenu de placement, une pension, une rente, des redevances ou un revenu de succession ou de fiducie) et avez droit à un taux réduit de retenue d'impôt en vertu de la convention fiscale.
- Vous produisez le formulaire T2062, *Demande par un non-résident du Canada d'un certificat de conformité relatif à la disposition d'un bien canadien imposable ou le formulaire T2062A, Demande par un non-résident du Canada d'un Certificat de conformité relatif à la disposition d'un avoir minier ou forestier canadien, d'un bien immobilier canadien (autre qu'une immobilisation), ou d'un bien canadien imposable amortissable* afin de demander un certificat de conformité pour la disposition de biens protégés par traité.
- Vous tirez des revenus d'une société de personnes ou d'une entité hybride, et celle-ci vous demande de remplir le formulaire NR301 afin d'appuyer une déclaration qu'elle a produite.

N'utilisez pas ce formulaire pour faire ce qui suit :

- Pour appuyer les exonérations fiscales en vertu de l'article XXI de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis. Vous devez pour cela demander à l'ARC de vous fournir une lettre d'exonération. Pour en savoir plus, consultez le guide T4016, *Organisations américaines exonérées – Selon l'article XXI de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis*.
- Pour appuyer les exemptions en vertu d'une convention fiscale qui ne perçoit pas l'impôt sur le revenu de pension lorsque le montant total reçu de l'ensemble des payeurs est inférieur à un certain seuil établi, ou lorsque le formulaire NR5, *Demande de réduction du montant à retenir au titre de l'impôt des non-résidents présentée par un non-résident du Canada*, s'applique. Consultez le guide T4061, *NR4 – Retenue d'impôt des non-résidents, versements et déclaration*, pour en savoir plus sur l'exemption des pensions. Dans de tels cas, vous devez produire le formulaire NR5 pour recevoir de l'ARC une lettre autorisant une réduction de la retenue d'impôt sur le revenu de pension.
- Pour appuyer les exemptions de la retenue d'impôt de la partie XIII prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, comme les intérêts entièrement exonérés définis au paragraphe 212(3); pour appuyer les versements d'intérêts à une personne avec laquelle le payeur n'a aucun lien de dépendance et qui ne sont pas visés par l'alinéa 212(1) b); ou pour appuyer les réductions de la retenue d'impôt de la partie XIII sur un revenu de location lorsque le non-résident a fait un choix en vertu de l'article 216. Dans de tels cas, vous n'êtes pas tenu de remplir le formulaire, étant donné que l'exonération ou la réduction est prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et non par une convention fiscale.

Pour en savoir plus sur les formulaires NR302 et NR303, veuillez aller à <http://www.cra-arc.gc.ca/formspubs/frms/nr301-2-3-eng.html>

Instructions sur la façon de remplir ce formulaire

Numéro d'identification non canadien aux fins de l'impôt : Entrez le numéro d'identification aux fins de l'impôt que vous utilisez dans votre pays de résidence, si vous en avez un. Si vous êtes un résident des États-Unis, veuillez entrer votre numéro d'identification aux fins de l'impôt (« Taxpayer Identification Number » ou « TIN »).

Votre pays de résidence : Inscrivez votre pays de résidence. Vous devez être un résident du pays au sens de la convention fiscale entre le Canada et ce pays.

Type de revenu déclaré : Entrez les types de revenu versés qui vous donnent droit aux avantages prévus par une convention fiscale (par exemple une exemption fiscale au Canada ou un taux réduit de retenue d'impôt). **Nota :** Un revenu, y compris les revenus d'intérêts et de dividendes (autre qu'un dividende réputé versé par une fiducie EIPD à laquelle le paragraphe 104(16) s'applique) versé par une fiducie à un non-résident est considéré comme un « revenu de fiducie » en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et des conventions fiscales du Canada.

Type de bénéficiaire et numéro d'identification canadien aux fins de l'impôt : Cochez le type de contribuable non-résident auquel vous appartenez et inscrivez votre numéro d'identification canadien aux fins de l'impôt, si vous en avez un.

Attestation et engagement : Ce formulaire doit être signé et daté par :

- le contribuable non-résident, dans le cas d'un particulier;
- un représentant autorisé, dans le cas d'une société;
- le fiduciaire, le liquidateur/l'exécuteur ou l'administrateur, si la personne qui remplit le formulaire est une fiducie;
- un associé autorisé, dans le cas d'une société de personnes.

Partenariats ou immatriculations à plusieurs noms : Remplissez un formulaire par porteur du partenariat ou de l'immatriculation.

**Si aucune enveloppe-réponse n'est jointe,
Veuillez faire parvenir le formulaire dûment rempli à :**

Computershare
100 University Avenue, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Avis de confidentialité : Computershare est déterminée à protéger vos renseignements personnels. Lorsque nous fournissons des services, à vous ainsi qu'à nos sociétés clientes, nous recevons des renseignements personnels non publics à votre sujet – dans le cadre des opérations que nous effectuons pour vous, sur les formulaires que vous nous faites parvenir, par l'intermédiaire d'autres communications que nous avons avec vous ou vos représentants, etc. Ces renseignements peuvent comprendre votre nom, vos coordonnées (adresse résidentielle, adresse de correspondance, adresse électronique), votre numéro d'assurance sociale (« NAS ») ou numéro d'identification fiscal (« NIF »), vos réponses au sondage, les titres que vous détenez et d'autres renseignements financiers. Nous utilisons ces renseignements afin d'administrer votre compte, pour mieux répondre à vos besoins et à ceux de nos clients ainsi qu'à d'autres fins légales liées aux services que nous offrons. Computershare peut transférer des renseignements personnels à d'autres sociétés au Canada ou à l'étranger qui fournissent des services de traitement et de stockage de données ou un autre soutien afin de faciliter les services qu'elle assure. Lorsque nous partageons vos renseignements personnels avec d'autres sociétés pour vous fournir des services, nous nous assurons qu'ils disposent de mesures de protection adéquates pour protéger vos renseignements personnels. Nous assurons également la protection des droits de la personne concernée dans le cadre du règlement général sur la protection des données, le cas échéant. Nous avons établi un Code de confidentialité, qui contient de plus amples renseignements sur nos pratiques à l'égard des renseignements, sur la façon dont nous assurons la protection de vos renseignements personnels et sur la façon dont vous pouvez communiquer avec notre chef de la protection des renseignements personnels. Vous le trouverez sur notre site Web, www.computershare.com; vous pouvez également vous en procurer un exemplaire en nous en faisant la demande par écrit, au 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1.

Vous êtes tenu de nous fournir votre NAS/NIF si nous vous en faisons la demande aux fins de l'impôt. Computershare peut également vous demander votre NAS/NIF comme mesure de sécurité et d'identification lorsque vous nous demandez de gérer votre compte, par téléphone ou par écrit; vous pouvez cependant refuser de le fournir à cette fin.